



UFR LETTRES ET LANGUES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 13-02-25 / N°07 – Approuvé le 10-04-25

Le directeur de l'UFR Lettres et Langues, Stéphane BIKIALO

Membres élus présents :

Collège A :

BIKIALO S, BLOCH (jusqu'à 14h30), CERISIER JF, MAGORD A

Collège B :

BAGINI L, TEIXEIRA S, THOUVEREZ L

Collège BIATSS :

DAMPURE C, MADEC J, CHARLES-DUPUY C, SCHMAL S

Collège des Usagers :

VALOIS—LAGOURDETTE A, MIGNON L, CHARLES T, GAUTREAU K

Collège Personnalités extérieures :

/

Procurations :

MARTIN M à TEIXEIRA S

SASSONIA J à BIKIALO S

DAGICOUR O à BIKIALO S

BILLARD H à THOUVEREZ L

CANAUD P à THOUVEREZ L

PICKER M à MAGORD A

BROQUEREAU M à DAMPURE C

BLOCH B à CERISIER JF (à partir de 14h30)

HANOTE S à CERISIER JF

Invités permanents présents :

GUILBARD A-C, A. LE MOING, JOHNSON-GOLIGER J, ROCCHITELLI A-F

Invités ponctuels présents :

SUBBOTINA G, ABRAM B, SURBIER A, MARTINEAUD T, FERREIRA F,

GUENEGOU A

ORDRE DU JOUR

- 1) Informations générales
- 2) Approbation des PV des 12 décembre et 16 janvier
- 3) Tarifs CFLE
- 4) Budget de l'UFR Lettres et Langues
- 5) Compte rendu de la réunion assesseur.res pédagogies
- 6) Statuts et départements

Monsieur Bikialo accueille les participants. Il ouvre la séance à 14h15.

Le quorum étant atteint (22 présents et représentés), le conseil peut délibérer valablement.

Prise de notes : Ludivine THOUVEREZ

Les secrétaires de séances : Annick Gauthier et Céline Guillée

1) Informations générales

a) Déclaration Béatrice Bloch au nom du SNESUP

S. Bikialo a fait la demande que la déclaration résumée ci-dessous soit jointe intégralement au PV du conseil, afin que soit officialisés certains propos qu'il considère comme diffamatoires et qu'une réponse de l'UP soit apportée mais B. Bloch n'a pas souhaité transmettre sa déclaration.

B. Bloch prend la parole en sa qualité de représentante du bureau du Snesup de l'UFR L&L, avec l'aval du bureau du SNESup de l'UP et de certains membres de son syndicat :

« j'attire l'attention sur un événement survenu le 6 février. Il concerne une doctorante-vacataire en conflit avec ses collègues, motif pour lequel elle s'est vu retirer des heures de services. Les doctorant.es sont une catégorie particulièrement fragile de personnels : leur retirer des cours brusquement peut les fragiliser. Cette situation a conduit la doctorante à entamer une grève de la faim, puis à être hospitalisée contre son gré en hôpital psychiatrique, où elle fut contrainte à rester pendant trois jours et demi, sans téléphone, sans être autorisée à recevoir des appels, et sans autorisation de sortie, ni de visite. La personne en question a formellement dit qu'elle ne pas souhaitait nullement être hospitalisée ».

S. Bikialo rappelle qu'il espère que tout le travail de l'équipe de direction depuis un an et demi montre qu'il n'y a pas de volonté de précariser les doctorant.es, mais qu'il s'agit là d'une situation très particulière, individuelle, avec des éléments confidentiels (ce qui fait que l'évocation en conseil d'UFR même pose problème), que des signalements ont été effectués depuis plusieurs mois à la fois par et à l'encontre de cette vacataire, que de nombreuses réunions ont eu lieu (avec des représentant.es du SNESUP). L'équipe de direction a choisi de ne pas attribuer les TD annoncés dans la fiche de services, au vu

du risque de déstabilisation de la composante. Selon le médecin du SSE, la doctorante a accepté d'être accompagnée à l'hôpital dans l'après-midi, a formulé à quelques étudiantes présentes qu'elle ne le souhaitait pas au moment de partir mais est montée de son plein gré dans le véhicule et c'est un psychiatre du CHU qui a décidé l'hospitalisation, et la personne concernée est sortie au bout de trois jours contre avis médical. La direction estime qu'au regard des informations qu'elle a, on ne peut pas laisser dire publiquement que la doctorante a été hospitalisée contre son gré.

F. Ferreira prend la parole au titre de la direction du département d'Arts du Spectacle et déplore le « harcèlement » dont il se dit victime de la part du Snesup. Il regrette de s'être mis en colère et s'en excuse auprès de Béatrice Bloch. Selon lui, le dossier est entre les mains des autorités compétentes, qui statueront. Il demande à ne plus être importuné. Béatrice Bloch s'engage à ne plus le contacter.

S. Bikialo ajoute que la doctorante-vacataire présente un discours contradictoire.

B. Bloch s'inscrit en faux contre ce caractère contradictoire de ce discours. La personne en question a formellement dit qu'elle ne souhaitait pas être hospitalisée. B. Bloch assure qu'elle a un document émanant de l'hôpital et qui prouve que la doctorante a été hospitalisée contre sa volonté (mais B. Bloch refuse de transmettre ce document). Elle est choquée de ce procédé.

S. Schmal se dit profondément choquée.

L. Thouverez s'inquiète de la situation sur la santé des personnes concernées, de même que sur le climat général. Elle souhaite qu'une conciliation puisse être trouvée en vue d'un apaisement.

S. Schmal demande pourquoi un contrat de vacation a été signé alors que les agissements de la vacataire étaient supposément problématiques.

S. Bikialo répond que le recrutement s'est fait avant (septembre 24) que les éléments problématiques apparaissent (entre septembre et décembre 24). Il fait part d'un faisceau d'éléments anciens ayant été transmis à la Direction des affaires juridiques (DAJA). Il estime qu'il y a eu instrumentalisation de l'affaire et d'une situation de détresse par quelques personnes non informées du dossier et se félicite d'avoir évité le pire pour la doctorante.

B. Bloch s'inscrit en faux contre l'hypothèse d'une instrumentalisation de l'affaire. Elle ne voit même pas dans quel but et pourquoi cette affaire serait instrumentalisée. Elle considère par ailleurs, que les faits présentés par la direction de l'UFR sont factuellement inexacts.

b) Mobilisation étudiante

L'équipe de direction a pris le parti de soutenir la mobilisation sociale des étudiant.es contre les coupes budgétaires de l'ESR.

A. Valois--Lagourdette prend la parole au nom de Solidaires étudiants. Trois organisations syndicales étudiantes (CGT SELA – Solidaires étudiant.es – UNEF) et des étudiant.es non syndiqué.es bloquent la faculté des Lettres et Langues depuis mardi matin. La mobilisation a, depuis lors, gagné d'autres composantes.

J. Madec fait valoir que certain.es étudiant.es doivent passer des examens ou des concours et qu'il faudrait leur faciliter l'accès.

S. Teixeira ajoute que les étudiant.es de L3 LEA partent bientôt en stage : il leur faut permettre de terminer leur cursus avant de partir.

K. Gautreau déclare qu'une majorité d'étudiant.es sont conscient.es des désagréments mais soutiennent la mobilisation.

L. Thouverez soutient, au nom de sa liste, la mobilisation et interpelle sur le fait que certain.es enseignant.es sont tenté.es de faire cours à distance, ce qui discrimine les étudiant.es engagé.es dans la mobilisation.

S. Bikialo précise que les étudiant.es du Centre FLE ont accès à leurs cours et que des aménagements sont possibles dans les cas particuliers.

K. Gautreau et A. Valois—Lagourdette regrettent que la Présidente de l'université ait refusé catégoriquement la dispense d'assiduité pour les étudiant.es mobilisé.es.

S. Bikialo reconnaît que certains moyens d'action ne sont pas considérés légitimes par la Présidence et certaines directions d'UFR, contrairement à LL.

Une élue étudiante de LEA demande que des informations claires soient données pour rassurer ses camarades.

S. Bikialo recommande à ces étudiant.es de consulter les responsables pédagogiques de la formation.

A. Magord souligne l'importance de sortir des murs pour donner une visibilité au mouvement.

K. Gautreau annonce qu'une réflexion est en cours quant aux JPO.

J. Vigneron-Bosbach propose de maintenir les JPO et de profiter de ce moment pour faire connaître nos revendications.

S. Bikialo dit qu'un blocage le jour des JPO aurait des répercussions négatives et desservirait la cause pour laquelle nous nous battons.

La direction va demander à la responsable administrative de laisser les agents BIATSS assister aux AG.

Deux docteur.es (fin 2024) de l'Université de Poitiers, Audrey Surbier (ATER au département de lettres) et Théo Martineaud (chercheur associé à l'UR Techné) prennent la parole et lisent le communiqué suivant :

Il faut défendre l'Université

En Mai 2024, Le Monde titrait : « les universités françaises au bord de l'asphyxie, "ça craque de partout" ». On ne vous apprend rien. Ça craque d'abord littéralement au niveau des infrastructures : dans certains cas, les locaux sont vétustes et les réparations parfois reportées en raison d'un sous-financement structurel. L'austérité budgétaire fait aussi dérailler toute l'organisation pédagogique des formations : gel des recrutements, non renouvellement des postes après départs en retraite entraînant une pénurie de prof et une pression sur les titulaires pour prendre des enseignements non pourvus, ou encore la multiplication des contrats précaires qui participent entre autres à la désolidarisation du corps enseignant, etc., etc. Le constat est partagé depuis plusieurs années : l'Université a besoin de moyens plus conséquents pour assurer son bon fonctionnement ainsi que la qualité de ses enseignements et de ses recherches.

Là où l'État – et parfois même les établissements – organisent la concurrence universitaire via des appels à projets qui reproduisent le modèle libéral des cabinets de conseils pour mettre en compétition les établissements les uns contre les autres, les équipes de recherche les unes contre les autres et les collègues les uns contre les autres, nous appelons à un sursaut collectif pour garantir la pérennité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, son indépendance, son organisation collégiale, et l'inséparable lien entre recherche et enseignement. L'initiative prise par les étudiants nous semble à la hauteur des enjeux, les sujets de conversation sont nombreux et le besoin de parler des conséquences à court et moyen terme des coupes

budgétaires est important. En tant que précaires de l'enseignement supérieur et de la recherche, soumis aux aléas budgétaires des décisions gouvernementales et aux difficultés des établissements et des structures qui nous emploient, nous ne nous résignons pas.

***Se réapproprier les espaces et les savoirs** avant que l'Université publique ne s'effondre semble constituer la base du programme fondamental mis en avant par les étudiants. Cette étape est décisive dans la stratégie plus globale de communication de nos revendications et d'expansion de la lutte qui se joue actuellement. Pour participer, à votre échelle et selon vos possibilités, nous vous appelons à rejoindre les propositions d'action faites par les étudiant·es pour les soutenir :*

- *L'organisation d'atelier créatifs et informatifs slogans/pancartes/collages suivi d'une installation dans les couloirs, salles, entrées des bâtiments, afin d'engager les réflexions et les conversations entre nous.*
- *Des rencontres professionnelles afin d'échanger sur les différents métiers des agents de l'enseignement supérieur et de la recherche – il s'agit bien sûr des métiers de l'enseignement, mais aussi des métiers des agents, souvent invisibilisés, qui font tourner l'université. Il s'agit aussi des métiers des étudiants, afin d'approcher la réalité sensible de leur quotidien et la manière dont leurs activités ont évolué depuis les réformes successives et le passage en force de la LRU en 2009 et des réductions budgétaires.*
- *L'organisation de projections et de /débat (liste non exhaustive en Annexe ci-dessous) afin de revenir sur l'histoire de cette trajectoire austéritaire dans l'enseignement supérieur et la recherche.*
- *Mais encore : cantine/pique-nique populaires, l'organisation de cours de nuit, la création de fanzine/bulletin des luttes en cours, etc.*

Autant de propositions pour lesquelles nous vous appelons à nous rejoindre pour participer, à votre mesure à l'organisation de la contestation et la formulation des revendications. En tant que précaires, notre initiative est modeste mais déterminée.

Une motion est alors proposée en lien avec ce texte et la discussion :

« Suite à l'adoption du budget 2025 par 49.3, des étudiants ont décidé de se mobiliser et d'occuper l'UFR des Lettres et des Langues dès le mardi 11 février. Depuis le début du mouvement, les modalités d'action choisies par les étudiant.es font l'objet d'une organisation scrupuleuse afin de porter les revendications du monde universitaire sous d'autres formes que les instances représentatives. Le Conseil de l'UFR Lettres et Langues de l'université de Poitiers exprime son opposition aux coupes budgétaires et apporte son soutien à la mobilisation étudiante en cours et aux modalités d'action mises en œuvre jusqu'ici. À cette date, cette mobilisation est pacifique, consciencieuse et prometteuse. Le blocus des locaux reste déterminé et créatif, il se réalise dans le respect des personnels et des locaux, aucun débordement ou dégradation n'est à déplorer. Afin de concilier les enjeux de la lutte et les impératifs pédagogiques, certains aménagements spécifiques ont été décidés en AG et appliqués – maintien de l'accès aux locaux pour les étudiants du centre FLE, et pour les étudiants préparant les concours du CAPES et de l'agrégation. Le conseil d'UFR Lettres et Langues s'associe aux revendications des étudiantes et des étudiants et les soutient dans leur demande relative à la levée de l'obligation d'assiduité au sein de l'UP. Il appelle les autres composantes à rejoindre la mobilisation ».

◆ La motion est approuvée à l'unanimité sauf 1 abstention et 1 voix contre

2) Approbation des PV

◆ Le PV du conseil du 12 décembre est approuvé à l'unanimité

3) Centre FLE : Direction et tarifs

L. Bagini annonce qu'elle prendra la codirection du Centre FLE avec J. Rançon. Elle sera en charge des relations à l'international, en relation avec le SURIEE. Le Centre FLE présente les frais d'inscription appliqués dans ses formations et annonce une hausse de tarifs (sachant que ceux-ci demeurent inférieurs à ceux pratiqués dans d'autres établissements). Une politique différenciée de tarifs pourra être mise en place pour les étudiant.es réfugié.es ou en situation précaire. J-F. Cerisier indique que, dans les statuts du Centre FLE, seul un membre du Centre peut candidater à la direction. Cette remarque ne vise pas à remettre en cause l'élection de L. Bagini mais à s'assurer qu'elle ne sera pas invalidée d'un point de vue juridique.

S. Bikialo répond que les statuts seront bientôt modifiés.

4) Budget

C. Dampuré précise certains choix d'investissement réalisés en raison du contexte d'austérité budgétaire. 5 salles d'informatique seront opérationnelles début mars. Elles seront fléchées pour les masters. Des tableaux mobiles ont également été achetés. Le remplacement des ordinateurs des salles C112 et C108 est différé. Le renouvellement des licences, de même que le remplacement de certains PC pour les enseignant.es, sera aussi probablement différé.

J. Madec et S. Schmal posent la question de la taxe d'apprentissage.

S. Bikialo dit que, pour améliorer la situation, il faudrait mettre en place une vraie réflexion sur la taxe d'apprentissage. En l'absence d'un référent, cela est compromis.

Concernant le budget fonctionnement : appel à faire des économies (photocopies, réceptions, etc.). La direction est en train de dresser un inventaire des dépenses. Elle souhaite maintenir les moments de convivialité. Pas d'injonction de fermeture de formation cette année, mais une réflexion est en cours pour la prochaine NOF.

5) Point pédagogie

Les conseils de perfectionnement pour les licences et les masters devront être organisés dans chaque mention avant le premier juin, notamment en vue de la prochaine évaluation HCERES. Une trame commune à toute l'UP est en cours d'élaboration, trame sur laquelle pourra s'appuyer chaque conseil de perfectionnement.

Le contexte budgétaire a un impact à très court terme sur notre prochaine NOF. Il implique, dès la rentrée de septembre 2025, la proposition d'une réorganisation des UE6 numériques. Les TD de S1 (numérique et méthodologie du travail universitaire), S2 (PPPE), et S3 (recherche documentaire) passeraient en plateforme. Au sein de notre composante, les cours de S1 sont déjà dispensés sur plateforme. Nous avons 3h TD de PPPE au S2 et 4h TD (P-Proj) de recherche documentaire au S3 qui doivent être transformées en enseignement sur plateforme.

L'offre d'UEO semble surdimensionnée à l'échelle de toute l'UP. S. Bikialo propose de réfléchir à une nouvelle offre de cours en déterminant les priorités pour l'UFR.

Pour la rentrée 2025 : L'intégration de la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) dans les diplômes de 1er cycle - certification diplômante avec un passage en fin de cycle

- Passage uniquement = pas de niveaux minimum pour la diplomation
- Open badge en plus de la certification selon le taux d'achèvement du module (nécessaire au regard de la première année de mise en œuvre)
- Inscription dans les règlements des examens + charte des examens

Les formulaires de demande de césure évoluent pour inclure un espace permettant aux étudiants de détailler leurs projets et d'intégrer davantage les motivations afin d'harmoniser les demandes, qui manquaient parfois d'éléments permettant de comprendre le bien-fondé du projet. Cela permettra à la commission chargée de les examiner de mieux se prononcer sur leur recevabilité.

Il est rappelé aux enseignants et aux gestionnaires que la banalisation du jeudi après-midi doit être respectée, puisque celle-ci permet aux étudiants de participer à des activités sportives et/ou culturelles. Si, toutefois, il est impossible de placer un cours en dehors de ce créneau, une demande peut être formulée auprès des assesseurs à la pédagogie.

6) Statuts et départements

Nous sommes toujours en attente de la décision de la commission des statuts sur la liste des départements. S. Bikialo a croisé le directeur de la DAJA qui a de nouveau pointé le nombre trop élevé.

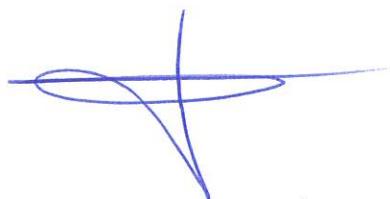
Ceci dit, S. Bikialo relance l'appel à relecture des statuts pour qu'on puisse faire remonter les demandes de modifications.

R. Nita s'interroge sur les statuts des départements et sur les votants (lecteur.trices, ATER...) ainsi que sur le ou la responsable de formation. Elle s'interroge sur le fait que ce soit la Présidente qui nomme ces responsables.

Les statuts indiquent à l'article 33-1 : "Ce-tte Responsable est désigné-e par le Président ou la Présidente de l'Université, sur proposition du Directeur ou de la Directrice du Département concerné et après avis du Directeur ou la Directrice de l'UFR Lettres et Langues, pour une durée de deux ans, renouvelable."

Le conseil d'UFR se clôt à 18h00.

Les secrétaires de séance :
Céline GUILLEE
Annick GAUTHIER



Le directeur,
Stéphane BIKIALO



